

PV de la réunion du 13/12/2022 Commune de Lobbes – Petits Semis

Présents : Céline Dagonneau, Angeline Delleau, Robert Hurez, Patricia Gobert

Faisant suite à une volonté commune de suivre la forêt comestible, il a été convenu ce qui suit :

1- Les Petits semis sollicitent un rendez-vous avec le nouveau Collège afin d'y présenter la projet de la forêt comestible, en tant que projet de sensibilisation au réchauffement climatique, à la raréfaction des ressources, rupture d'approvisionnement alimentaire, à la baisse de la biodiversité, à un retour à la citoyenneté, ainsi que comme un exemple de solution collective ou individuelle à toutes ces problématiques.

2- Pour faire face à la sécheresse que nous avons connue ces deux dernières années et faciliter la reprise des jeunes arbres, il a été décidé de laisser le terrain en friche le plus longtemps possible car les herbes hautes permettent de garder une humidité dans le sol ainsi que préserver la biodiversité.

Quand la canopée sera bien développée, les plantes couvre sol pourront alors être plantées à l'ombre.

Le fauchage de la parcelle se fera au moins une fois l'an en mars, soit par les bénévoles de la communauté Petits Semis, soit par les agents de Forestailles, dans l'éventualité où ils auraient des disponibilités.

3- Un article relatant la philosophie du projet sera publié dans le bulletin communal de janvier sur la base des photos et texte des Petits Semis.

4- Une demande d'installation de poubelle (une ou deux pièces) sera faite par Céline auprès de la Commune et vidées par celle-ci.

5- Céline se charge d'introduire une demande de subside communal en 2023 pour :

Le placement de panneaux « fauchages tardifs » en vue de mieux communiquer à la population le sens de notre projet.

Des petites tablettes signalitiques par essence seront également provisionnées pour un placement au printemps.

Deux fois 25 mètres de clôture en noisetier à placer de part et d'autre du panneau d'entrée de la forêt.

6-Sur la base du subside Région Wallonne 2022, des petits fruitiers suivants seront commandés et viendront renforcer la haie côté RN:

10 neffliers

5 cognassiers

100 cassis

100 groseillers à maquereaux

100 groseillers rouges

20 églantiers

7- Les petits semis prendront à charge un châtaignier, deux pommiers pour remplacer les arbres morts et 20 vignes qui seront plantée aux abords côté zoning.

8- La commune propose de rédiger une convention avec les Petits Semis.

Il est bon de rappeler que nous avons conçu un partenariat Commune et Petits Semis en bonne intelligence jusqu'ici, mais que le projet initial de la forêt comestible avait déjà été avalisé par le Collège en 2019. Il est le fondement de ce partenariat.

Par ailleurs, une délégation du SPW était présente sur le terrain lors de la première plantation et de sa délimitation. Des marges suffisantes de plantation avaient été prises pour respecter les limites supposées du SPW. La forêt est donc déjà alignée aux contraintes externes.